

OBJET : (001) BUDGET PRINCIPAL VILLE – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

LE DIX HUIT JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le vendredi 5 juin 2026, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Nicolas FLAMENT**,

ETAIENT PRESENTS : M. FLAMENT, Mme SAIDI, M. ZAMBUJO,
Mme MONTEL, M. LAMARCHE, Mme TAGUEMOUNT,
Adjoints
M. CALVIAC, Mme CHAMARD LASTRE, M. CHINI
Le nombre de conseillers M. EDOUARD, M. FLEURY, M. GOBINET,
en exercice est de 35 Mme GUERIN, Mme GUINET, M. LAIGLE,
Mme LEMOINE, M. LOUIS-MICHEL,
Mme MARTIN et M. MARTINVALET
Conseillers Délégués
Mme SEHL, Mme PINHEIRO, Mme HELT,
Mme CAPBLANC, M. BOISCO, Mme RICARD,
M. LASSOUED, Mme LE FUR, M. BOUCLY,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme DE SOUSA	à	M. MARTINVALET
Mme FRITIS	à	Mme SAIDI
Mme BOUNAGCHA	à	M. BOUCLY

ABSENT EXCUSE : M. PONCHEL

ABSENT : M. PORTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHINI Ridha

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 26 juin 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20260618 - DL2026 - 94 - BF

Publiée le 25 juin 2026



Pour le Maire
Par délégation
Directeur Général Adjoint des services

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/94 du 18 juin 2026

OBJET : (001) BUDGET PRINCIPAL VILLE – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.1612-12, L.1612-13, L.1612-20, L.2121-14, L.2121-31, L.2313-1 et R.2313-2, D.2342-11, D.2342-12.

Considérant que Monsieur Nicolas PONCHEL, Maire, a quitté la salle au moment du vote du Compte Financier Unique,

Considérant que M. FLAMENT Nicolas, adjoint au Maire, a été élu pour remplacer le Maire pour le vote du Compte Financier Unique,

Considérant le Compte Financier Unique du budget Principal de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Nicolas PONCHEL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Vu l'avis de la 1ère Commission,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 28

Vote(s) Contre : 5

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'arrêter au Compte Financier Unique la somme de **4 776 307 ,00 €**, le montant des crédits de dépenses qui restent à réaliser et doivent être repris au Budget de l'exercice 2026 et à la somme de **4 535 949,25 €** celui des recettes qui restent à recouvrer et doivent être reportées en 2025.

Article 2 : d'approuver le Compte Financier Unique 2025 tel qu'il se résume ci-après :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire total (A)	21 215 539,00	51 931 859,00	73 147 398,00
	Titres de recettes émis (B)	13 128 092,67	52 587 089,65	65 715 182,32
	Rattachements (C)		1 095 142,03	1 095 142,03
	Restes à réaliser (D)	4 535 949,25		4 535 949,25
	Total B + C + D	17 664 041,92	53 682 231,68	71 346 273,60
DEPENSES	Autorisations budgétaires (E)	21 215 539,00	46 931 859,00	68 147 398,00
	Engagements (F)			0,00
	Mandats émis (G)	13 446 084,87	37 610 928,34	51 057 013,21
	Rattachements (H)		2 470 306,87	2 470 306,87
	Restes à réaliser (I)	4 776 307,00		4 776 307,00
	Total G + H + I	18 222 391,87	40 081 235,21	58 303 627,08
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent = (B+C) - (G+H)	-317 992,20	13 600 996,47	13 283 004,27
	Déficit = B - G			
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent = D - I			
	Déficit = D - I	-240 357,75		-240 357,75
	Total solde d'exécution et solde restes à réaliser	-558 349,95	13 600 996,47	13 042 646,52

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N°2026/94 du 18 juin 2026

Article 3 : de déclarer toutes les opérations définitivement closes et les crédits annulés.


Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

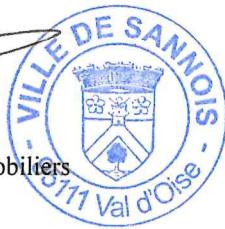
AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE


Nicolas FLAMENT
1^{er} adjoint au maire
Délégué aux Grands Projets Urbains et Immobiliers
Conseiller communautaire



Ridha CHINI
Conseiller municipal
Délégué aux Quartiers

